SUJET OFFICIEL

CAP (Mareyage)

EP3 - Connaissance de l'entreprise

Session 2023

Sujet national de la session indiquée, tel que publié par le ministère chargé de l'examen. Mis à disposition par FormaV pour la révision.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Mareyage, veuillez visiter :
capmareyage.fr/annales-sujets-et-corriges

DANS CE CADRE

Académie : Session :

Examen : Série :

Spécialité/option : Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

NOM :
(en majuscule, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Prénoms :

Né(e) le :

N° du candidat
(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

- SPÉCIALITÉ MAREYAGE -

- Session 2023 -

***

Durée : 1 heure

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Le sujet est à rendre dans son intégralité.

Aucun autre document n'est autorisé.

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège » est autorisé.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

SUJET

Vous terminez votre apprentissage dans l'entreprise BLUE SEA MAREYAGE, entreprise de mareyage implantée à Boulogne-Sur-Mer. Cette entreprise emploie 18 salariés.

Monsieur VICTOR, votre responsable, souhaite faire le point sur vos connaissances et vous remet trois dossiers.

PARTIE 1 : ENVIRONNEMENTJURIDIQUE

Les instances représentatives du personnel au sein de l'entreprise ont été modifiées depuis le 1er janvier 2020. Monsieur VICTOR souhaitant satisfaire aux nouvelles règles, il vous demande de répondre à ses interrogations.
Pour ce faire, il vous remet un article qu'il a trouvé sur internet (document 1).

Travail à faire n° 1 :
À l'aide de vos connaissances et du document 1 pages 2 et 3, répondez aux questions de monsieur VICTOR sur l'annexe 1 pages 7 et 8.

DOCUMENT 1

Le CSE (comité social et économique) : définition et missions

Le comité économique et social (CSE) remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Définition, missions et fonctionnement du nouveau CSE qui regroupe donc les instances représentatives du personnel.

Définition

Le Comité Social et Economique (CSE) est destiné à remplacer l'ensemble des institutions représentatives élues du personnel de l'entreprise. Mis en place par les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 (ordonnance 1386) dans le cadre de la réforme du Code du travail. D'ici le 1er janvier 2020, il se substituera ainsi notamment aux délégués du personnel, au comité d'entreprise et au CHSCT.

En revanche, les représentants du personnel désignés, par exemple les délégués syndicaux, restent en place.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Mise en place

Le CSE doit être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés d'ici le 1er janvier 2020. [...]

Composition

La composition du comité social et économique est calquée sur celle du comité d'entreprise. Le CSE comprend donc l'employeur et une délégation du personnel. *Seule différence. L'employeur, qui assure la présidence du CSE, peut être assisté par trois collaborateurs au lieu de deux.*
Dans les entreprises de moins de 300 salariés, le délégué syndical est membre de droit du CSE. Dans les entreprises d'au moins 300 salariés, chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement peut désigner un délégué pour siéger au sein du CSE. [...]

Durée et renouvellement du mandat

Les membres du personnel siégeant au CSE sont en principe élus pour une durée de quatre ans. Un accord collectif peut toutefois fixer une durée dérogatoire comprise entre deux et quatre ans. En revanche, un même salarié ne peut pas exercer plus de trois mandats successifs. Alors que le nombre de renouvellements n'était pas plafonné avant les ordonnances Macron.*Cette limitation des mandats dans le temps ne s'applique toutefois pas aux entreprises de moins de 50 salariés.*[...]

Heures de délégation

Les salariés membres du CSE bénéficient de crédit d'heures d'au moins :

- 10 heures par mois dans les entreprises de moins de 50 salariés,
- 16 heures par mois dans les autres entreprises.

Le temps passé en réunion du CSE est rémunéré comme du temps de travail, et n'est pas déduit de ces heures de délégation. Il en est de même du temps passé en formation. [...]

Protection

Les membres de la délégation du personnel au CSE bénéficient du même statut protecteur que les délégués du personnel et les élus du comité d'entreprise.

https://droit-finances.commentcamarche.com/contents/14818-le-cse-comite-social-et-economique-definition-et-missions

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 2 : ENVIRONNEMENT COMPTABLE

Les tapis automatiques devenant vétustes, monsieur VICTOR envisage de les remplacer.

Afin de financer cet investissement, il a contacté son banquier afin de solliciter un prêt.

Avant de lui accorder le prêt, son banquier souhaite connaître la situation financière de l'entreprise.

Monsieur VICTOR vous demande d'établir le bilan simplifié de l'entreprise au 30/06/2020.

Travail à faire n° 2 :

À l'aide de vos connaissances et des informations comptables document 2 page 4, établissez le bilan simplifié au 30/06/2020 et répondez à la question de monsieur VICTOR sur l'annexe 2 page 9.

DOCUMENT 2

Informations comptables :

- L'entreprise est endettée auprès des banques pour un montant de 70 400 € ;
- L'entreprise doit à ses fournisseurs la somme de 34 800 € ;
- Les autres dettes, notamment fiscales s'élèvent à 16 860 € ;
- Un inventaire à été réalisé, le montant des marchandises est de 7 200 € ;
- Les clients doivent à l'entreprise la somme de 28 600 € ;
- La trésorerie de l'entreprise est de 49 000 € dont 46 400 € sur le compte banque et 2 600 € en caisse ;
- La valorisation des machines et autres éléments corporels est de 84 200 € alors que la valeur des éléments incorporels est de 18 400 € ;
- Les participations financières s'élèvent à 32 800 € ;
- L'entreprise a réalisé un bénéfice au 30 juin 2020 de 28 140 € ;
- Le montant apporté par les associés lors de la constitution de l'entreprise est de 70 000 €.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Comme toutes les entreprises, afin d'être plus compétitif, monsieur VICTOR aimerait améliorer la productivité de sa structure.

Il vous remet un article de presse, document 3, et vous demande de répondre à ses questions.

Travail à faire n° 3 :

À l'aide de vos connaissances et du document 3 pages 5 et 6, répondez aux questions de Monsieur VICTOR sur l'annexe 3 pages 10 et 11.

DOCUMENT 3

Investissement. Le mareyeur Océalliance mise sur la criée des Sables

Le groupe Océalliance met un million d'euros dans un nouvel atelier de 1 000 m2. Un investissement pas si commun dans une filière pêche locale en plein renouveau.

Que va changer ce nouvel atelier de marée aux Sables ?
Un tapis automatique, des tables de travail, des appareils pour chauffer les bottes et les vêtements... Le contraste est saisissant avec l'ancien atelier de marée, qui réunissait deux petites cases de la criée des Sables-d'Olonne, et le nouvel espace, à quelques dizaines de mètres, sur près de 1 000m^2. Il s'agit d'une concession de la chambre de commerce qui était inoccupée depuis quelque temps.

« Cela va nous permettre de nous développer commercialement, mais également d'offrir de bien meilleures conditions de travail à nos salariés », présente Fabrice Guyot, le président du groupe Océalliance.

Constituée en 2015, cette société rassemble trois entreprises de mareyage, dont Foro marée basée à La Rochelle. Elle est désormais présente dans 33 criées, quasiment sur tout le littoral français. Plus de 500 personnes, 220 millions d'euros de chiffre d'affaires. […]

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Le groupe Océalliance réalise 30 % de son activité à l'exportation, dont une grande partie vers l'Espagne et le Portugal. « Ce sont de gros consommateurs et leur production ne leur suffit pas ! Nous leur vendons beaucoup de seiche et d'encornet, notamment, qui ont plus de succès là-bas qu'en France. » Chaque matin, des camions partent des Sables pour approvisionner, le soir même ou le lendemain, les étals de Madrid ou Barcelone, en plus des marchés français. […]

Cet investissement est-il un pari sur l'avenir ?
Plutôt une confiance retrouvée au sein de la filière pêche. « Un tel investissement est rare, c'est très rassurant pour l'avenir, confirme Pierre Sarrazin, le patron de la criée. Merci d'être là ! »

Avec ce nouvel atelier, Foro marée entend développer de nouveaux marchés. « Actuellement, 16 salariés sont basés aux Sables, on espère embaucher dans les années qui viennent», appuie Christian Gunsett, le directeur.

Une nouvelle activité s'implante déjà : le « Cash and carry ». Les restaurateurs et les poissonniers peuvent venir acheter directement au guichet qui sera créé, dans l'atelier de la criée. « Nous avons mis ce service en place à La Rochelle et cela fonctionne très bien. Aux Sables, les « petits » acheteurs sont au moins une cinquantaine inscrits à la criée. Il y a un fort potentiel ! »

https://www.ouest-france.fr/mer/peche/investissement-le-mareyeur-ocealliance-mise-sur-la-criee-des-sables-4924385

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 1 À RENDRE

Question 1.1 : Quelles sont les institutions représentatives du personnel qui ont été remplacés par le Comité Social et Économique (CSE) ?

Question 1.2 : Est-ce qu'un Comité Social et Économique (CSE) doit être mis en place dans l'entreprise BLUE SEA MAREYAGE ? Justifiez votre réponse.

Question 1.3 : Qui va siéger au Comité Social et Économique (CSE) ?

Question 1.4 : Quelle est la durée du mandat des membres du personnel qui siègent au Comité Social et Économique (CSE) ?

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 1.5 : Les salariés membres du Comité Social et Économique (CSE) bénéficient d'heures de délégation. Expliquez de quoi il s'agit.

Question 1.6 : De quoi les membres du Comité Social et Économique (CSE) doivent-ils éventuellement être protégés ? Pourquoi ?

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 2 À RENDRE

Question 2.1 : À l'aide de vos connaissances et des informations comptables document 2 page 4, établissez le bilan simplifié au 30/06/2020.

Bilan simplifié au 30/06/2020 de l'entreprise BLUE SEA MAREYAGE

ACTIF	MONTANTS	PASSIF	MONTANTS
Actifs immobilisés		**Capitaux Propres**	
Immobilisations incorporelles		Capital social	
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice n	
Immobilisations financières			
Actifs circulants		**Dettes**	
Stocks		Emprunts	
Créances clients		Dettes fournisseurs	
Banque		Autres dettes	
Caisse			
Total Actif		**Total Passif**	

Question 2.2 : Si le banquier refuse de financer cet investissement, indiquez par quels autres moyens monsieur VICTOR peut-il le financer ? Citez deux moyens.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

ANNEXE 3 À RENDRE

Question 3.1 : Pour réaliser sa production, une entreprise utilise deux facteurs de production : le facteur travail et le facteur capital. Donnez une définition de ces deux facteurs.

Facteur travail : ----------

Facteur capital : ----------

Question 3.2 : Quel investissement a été réalisé par le groupe Océalliance ? Trois réponses attendues.

- ----------
- ----------
- ----------

Question 3.3 : L'investissement réalisé par le groupe Océalliance, lui a permis d'agir sur le facteur travail ou sur le facteur capital ? Justifiez votre réponse.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 3.4 : Quels sont les effets bénéfiques de cet investissement attendus par le groupe Océalliance ? Deux réponses attendues.

- ---

- ---

Question 3.5 : Le groupe Océalliance réalise 30 % de son activité à l'exportation. Donnez une définition du terme « exportation ».

Question 3.6 : Quel effet cet investissement devrait-il avoir sur l'emploi ?

Question 3.7 : Quel nouveau service a vu le jour ? En quoi consiste-t-il ?